

## Communiqué

Durant l'année 2017, Marsa Maroc a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le revenu et la taxe sur la valeur ajoutée au titre des exercices 2013, 2014 et 2015.

A l'issue de cette mission et après des échanges et réunions avec les services de l'administration fiscale, l'opération a été dénouée par la signature d'un protocole d'accord avec la Direction Générale des Impôts pour le règlement définitif et irrévocable d'un montant fixé à 88,7 millions de dirhams.

En conséquence, le résultat net annuel au titre de l'exercice 2017 sera impacté par cette charge fiscale exceptionnelle.

En dépit de cet évènement non récurrent, Marsa Maroc confirme que l'activité et le chiffre d'affaires prévus pour la fin de l'année s'inscrivent dans les mêmes tendances d'évolution observées durant le premier semestre 2017.